

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires

Direction générale de la prévention des
risques

Arrêté du 03 novembre 2022 portant nomination au Conseil national de l'économie circulaire

NOR : TREP2230760A

(Texte non paru au Journal Officiel)

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 3 novembre 2022, sont nommés membres du Conseil national de l'économie circulaire en application de l'article D. 541-2 du code de l'environnement

1° Au sein du collège des parlementaires

Sur désignation de la présidente de l'Assemblée nationale

En qualité de titulaire : Monsieur Charles Fournier, député d'Indre-et-Loire

En qualité de suppléant : Monsieur Pierre Meurin, député du Gard

2° Au sein du collège des associations

En qualité de suppléante : Madame Axèle Gibert, association France Nature Environnement

Monsieur Jean-Michel Buf, conseiller régional des Pays de la Loire, est nommé président du Conseil national de l'économie circulaire.